



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

GESTION D'ACTIFS GLOBAL ALPHA LTÉE

Juillet 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 3

GOUVERNANCE 3

APPROCHE ESG 4

STRATÉGIE DURABLE 5

ENGAGEMENT ET VOTE PAR PROCURATION..... 5

CONFLITS D'INTÉRÊTS 7

DIVULGATIONS 7

INITIATIVES INTERNES 8

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Gestion d'actifs Global Alpha Ltée (GACM) estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont des facteurs de risque qui peuvent avoir un impact important sur la performance des investissements. La société soutient le concept selon lequel les entreprises peuvent améliorer leur valeur et rentabilité à long terme en gérant les risques ESG au sein de leur organisation. Par conséquent, dans son rôle de fiduciaire, GACM prend en compte les facteurs ESG dans la mesure où elle estime que ces facteurs ont un impact potentiel sur le profil de risque et/ou de rendement des portefeuilles d'investissement.

La politique d'investissement responsable de GACM suit les lignes directrices des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Les PRI représentent des lignes directrices ambitieuses et volontaires pour les entités d'investissement qui souhaitent aborder les questions ESG.

GACM estime que les questions ESG peuvent affecter la performance des titres détenus dans ses portefeuilles d'investissement et, à ce titre, dans le respect de ses responsabilités fiduciaires, GACM s'engage à suivre les six principes énoncés dans les PRI, soutenus par les Nations unies :

1. Intégrer les questions ESG dans l'analyse des investissements et des processus de prise de décision en matière d'investissement.
2. Intégrer les questions ESG dans les politiques et pratiques de responsabilité de la propriété.
3. Chercher à obtenir des informations appropriées sur les questions ESG de la part des entités dans lesquelles elle investit.
4. Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Travailler ensemble pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des principes.
6. Rendre compte de ses activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes.

En plus d'être membre des PRI, GACM est membre de l'Association pour l'investissement responsable (RIA) et adhère aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

GOUVERNANCE

GACM a créé un comité ESG chargé de superviser le développement durable au sein de l'entreprise et ses pratiques d'investissement durable. Ce comité est composé de 8 membres, dont 2 membres du conseil d'administration, qui se réunissent deux fois par an pour discuter des tendances, des processus et des développements liés à la responsabilité sociale des entreprises et à l'investissement responsable. Ce comité a pour objectif de fournir une supervision et des recommandations sur les thèmes liés à l'ESG. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour ESG tous les trimestres et supervise en dernier ressort l'approche de l'entreprise en matière d'investissement responsable. Des informations complémentaires sur le comité ESG sont disponibles sur demande.

Au quotidien, la surveillance interne des pratiques ESG est assurée par le comité d'investissement. GACM dispose de deux analystes en développement durable qui soutiennent les équipes d'investissement en fournissant des recherches et des services liés à l'ESG.

De plus, tous les professionnels de l'investissement intègrent les considérations ESG dans leur analyse des investissements potentiels et existants lorsque ces informations sont disponibles, parallèlement à l'analyse financière traditionnelle, afin d'éclairer les décisions d'investissement. L'intégration des considérations ESG est motivée par la prise en compte des risques matériels en matière de développement durable et/ou d'ESG qui pourraient avoir un impact sur les rendements des investissements, plutôt que par des normes ou des principes éthiques spécifiques. Les professionnels de l'investissement peuvent encore investir dans des titres qui présentent des risques en matière de durabilité et/ou d'ESG, y compris lorsque les gestionnaires de portefeuille estiment que la compensation potentielle l'emporte sur les risques identifiés.

Le comité ESG réexaminera cette politique au moins une fois par an et formulera des recommandations en vue d'éventuelles modifications en fonction de l'évolution des priorités et des progrès en matière d'ESG.

APPROCHE ESG

GACM intègre l'ESG de façon holistique au sein du processus global de prise de décision en matière d'investissement. Ce processus inclut la génération d'idées, la sélection de thèmes d'investissement, l'analyse qualitative et quantitative, l'engagement et le vote par procuration.

Les facteurs ESG sont systématiquement intégrés dans les différents aspects de l'analyse d'investissement de GACM, y compris l'analyse (macro) économique, l'analyse sectorielle, l'analyse de la stratégie de l'entreprise et de la qualité de la gestion, la génération d'idées, l'analyse de l'évaluation du titre, la construction du portefeuille, le vote par procuration et l'engagement. Les facteurs ESG sont identifiés et analysés à l'aide d'un outil de matérialité financière interne, afin de garantir que l'analyse se concentre sur les risques considérés comme financièrement importants pour une entreprise, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact à court, moyen ou long terme sur la performance financière de l'entreprise. En se concentrant sur les risques financièrement matériels, l'analyse ESG soutient la prise de décision d'investissement, en priorisant les facteurs qui peuvent significativement influencer la création de valeur et la gestion des risques de l'entreprise. Il s'agit par exemple des enjeux liés aux changements climatiques, à la biodiversité, au capital humain et à la bonne gouvernance, tels que ceux définis par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC).

GACM utilise une méthodologie interne d'analyse et de notation ESG pour évaluer les risques et les opportunités ESG des titres potentiels et existants, laquelle combine une notation quantitative avec une analyse qualitative afin de garantir une compréhension approfondie de la performance ESG de chaque entreprise. L'équipe recueille des données ESG brutes sur les activités et les produits d'une entreprise par le biais de sites web, de rapports, de réunions avec la direction et de fournisseurs de données tiers. Chaque titre potentiel se voit attribuer une note dans cinq catégories : Rapports sur le développement durable, aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G), modèle d'entreprise et leadership. Ces notes individuelles sont combinées pour établir la notation globale de l'entreprise, qui doit atteindre un seuil

minimal pour être incluse dans le portefeuille. Pour tous les titres du portefeuille GACM, ces informations sont conservées dans une base de données centralisée et sont accessibles pour l'ensemble de l'équipe d'investissement.

La notation ESG est ensuite intégrée dans le processus d'évaluation par le biais d'un ajustement du taux d'actualisation. Une notation ESG élevée indique un risque ESG plus faible, et les entreprises ayant une notation ESG élevée sont donc évaluées en utilisant un coût moyen pondéré du capital (CMPC) plus faible. Les entreprises ayant des notations plus faibles, et donc un risque ESG plus élevé, sont évaluées à l'aide d'un CMPC plus élevé. De cette manière, les risques ESG, y compris les risques liés au climat, sont directement pris en compte dans l'évaluation de chaque titre par GACM.

L'analyse qualitative permet de s'assurer que les différents critères utilisés par GACM ne sont pas enfreints. S'il s'avère qu'une société du portefeuille ne respecte pas un critère, l'investissement sera réévalué et, en cas de violation grave, cette société sera vendue ou exclue du portefeuille GACM concerné.

Les notations ESG de GACM sont mises à jour en continu lorsque de nouvelles informations financièrement matérielles surviennent, telles que des risques nouvellement identifiés, des controverses, ou des changements majeurs dans les structures de gouvernance. Afin de garantir que les évaluations restent précises et à jour, les analystes en développement durable effectuent des vérifications trimestrielles des controverses sur toutes les entreprises figurant sur la liste approuvée de GACM, afin de capturer toute controverse ou risque émergent. Cela s'ajoute au suivi continu effectué par les équipes d'investissement. De plus, la qualité de la méthodologie, la recherche et les paramètres utilisés pour l'évaluation ESG est revue chaque année par les analystes en développement durable.

GACM n'utilise pas de filtres d'exclusion lors de l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement et traite plutôt les risques ESG par le biais de ses activités internes de recherche, d'engagement et de vote par procuration.

STRATÉGIE DURABLE

Pour sa stratégie Globale de Petites Capitalisations Durables, GACM utilise le même processus d'intégration des facteurs ESG dans la recherche fondamentale, en plus d'incorporer des thèmes de durabilité et d'analyser l'alignement des revenus aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. De plus, l'exigence minimale de notation ESG pour les entreprises de la stratégie durable est plus élevée que pour les autres stratégies, car l'objectif du produit est de se concentrer sur les entreprises dont les produits ou services sont censés produire des résultats positifs en plus d'un rendement financier élevé.

ENGAGEMENT ET VOTE PAR PROCURATION

GACM est un actionnaire actif et estime que l'engagement des actionnaires et le vote par procuration constituent un moyen efficace d'influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques durables, afin d'accroître la valeur et atténuer les risques. Le terme "engagement" fait référence aux interactions que GACM peut avoir avec les entreprises pour exercer une influence sur les questions ESG. En ce qui concerne les questions ESG, l'équipe d'investissement de GACM interagit régulièrement avec la direction des

entreprises dans lesquelles elle investit ou pourrait investir pour le compte de ses clients. Le processus d'engagement vise à soutenir la recherche sur les entreprises, à influencer les pratiques en matière de gouvernance ESG, à accroître la transparence et à encourager une meilleure divulgation des risques et opportunités. La priorité est accordée aux entreprises présentant des risques ESG plus élevés et où l'engagement actionnarial peut avoir un impact significatif sur l'atténuation des risques et la création de valeur à long terme.

Un engagement complet sur une question ESG particulière comprendrait des discussions ou des interactions multiples, substantielles et détaillées avec une entreprise (par exemple, des courriels, des réunions et des appels) sur une période de plusieurs mois ou années, en vue d'atteindre des objectifs d'engagement spécifiques définis au début du processus d'engagement. Lorsque le résultat de ce dialogue n'est pas jugé satisfaisant, et que l'entreprise ne parvient pas à traiter les questions ESG importantes, diverses mesures d'escalade peuvent être envisagées, y compris l'utilisation des droits de vote par procuration de GACM pour soutenir les objectifs de l'engagement. Les stratégies d'escalade sont déterminées au cas par cas et peuvent inclure le vote contre des administrateurs, la collaboration avec d'autres investisseurs, et peuvent ultimement conduire à la réduction de l'exposition et au désinvestissement complet.

Lors de la mise en œuvre d'un programme d'engagement avec une entreprise, GACM peut s'engager dans une ou plusieurs des activités suivantes :

1. Engagement direct avec les entreprises

- Communiquer avec la direction des entreprises sur les questions ESG.
- Si des préoccupations ou des risques ESG sont identifiés dans une entreprise, établir un dialogue avec celle-ci afin d'atténuer ou d'éliminer ces risques et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures.

2. Action des actionnaires

- Le cas échéant, soumettre des propositions d'actionnaires lors des assemblées générales annuelles.

3. Exercice des droits de vote

- Le terme "vote" désigne le vote sur les résolutions de la direction et/ou des actionnaires, ainsi que le dépôt de résolutions d'actionnaires.
- GACM fait appel aux services de recherche et de vote par procuration d'Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'aider à évaluer et à voter par procuration conformément à sa politique de vote personnalisée. En tenant compte des directives personnalisées de GACM, ISS prépare des recommandations de vote pour toutes les propositions sur lesquelles GACM est autorisé à voter. GACM estime que pour que son processus de vote par procuration soit efficace, une certaine flexibilité est nécessaire. C'est pourquoi la firme utilise des lignes directrices plutôt que des règles et peut s'écarter de ces lignes directrices pour éviter des décisions de vote qu'elle estime contraires aux intérêts à long terme des actionnaires de l'entreprise. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de vote par procuration.

4. Engagement collaboratif et plaidoyer

- Collaborer avec d'autres acteurs du secteur et/ou des organisations de défense pour promouvoir l'intégrité et la durabilité des marchés financiers. GACM estime que certaines questions ESG sont mieux traitées par le biais de la réglementation et de la politique publique et défendra les domaines dans lesquels la firme pense pouvoir contribuer à la formulation des politiques publiques. Les activités de collaboration et de plaidoyer de GACM sont approuvées par le comité ESG.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

GACM prend des mesures proactives pour anticiper les conflits d'intérêts raisonnablement prévisibles et pour évaluer l'importance de ces conflits. Les conflits d'intérêts réels ou potentiels, y compris ceux liés à l'investissement responsable, ont été traités par la mise en œuvre de contrôles et de procédures appropriés. La politique de GACM en matière de conflits d'intérêts a été consignée dans le manuel de politiques et de procédures.

DIVULGATIONS

UN PRI

En tant que signataire des UN PRI, GACM rend compte chaque année de ses activités d'investissement responsable, conformément au cadre de divulgation des PRI. Cette évaluation est disponible sur demande.

Vote par procuration

Les dossiers de procuration sont communiqués aux clients tous les trimestres et de plus amples informations sont disponibles sur demande.

Informations relatives au climat

Le rapport aligné sur le GIFCC décrit comment les risques et les opportunités liés au climat sont mesurés et gérés au sein de la firme et dans le processus d'investissement. De plus, GACM publie l'empreinte carbone de ses portefeuilles sur son site web à chaque trimestre.

Rapport sur l'investissement responsable

GACM rend compte chaque année des initiatives ESG de l'entreprise et fournit des informations sur ses activités d'actionnariat actif dans son rapport sur l'investissement responsable. Ce rapport est mis à la disposition du public sur le site web de l'entreprise.

Politique de vote par procuration

La politique de vote par procuration et les lignes directrices sur la rémunération de GACM sont mises à la disposition des clients sur son site web.

INITIATIVES INTERNES

GACM croit en la mise en œuvre du même type d'actions au sein de la firme que celles qui sont attendues de ses sociétés en portefeuille. GACM a mis en place des initiatives qui renforcent son engagement en tant qu'investisseur responsable. Le comité ESG est chargé de superviser et d'examiner la mise en œuvre des initiatives de RSE dans l'ensemble de l'entreprise afin de garantir une bonne responsabilité sociale. La firme est guidée par la politique de responsabilité sociale de Connor, Clark, & Lunn Financial Group. Cette politique est gérée et maintenue par un groupe de travail centralisé sur les pratiques commerciales socialement responsables afin de contribuer à l'élaboration du programme de pratiques commerciales concernant des questions telles que la santé et le bien-être, la diversité et l'inclusion, ainsi que la durabilité environnementale.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beauregard', with a large, sweeping initial stroke.

Robert Beauregard, Chef des placements